

Mairie

79170 SECONDIGNE SUR BELLE

Tél : 05.49.07.11.25

E-mail : mairie.secondigne@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Novembre 2021

Étaient présents : Mmes BAUBEAU Esther, BERNARDIN Jocelyne, GOURIN Stéphanie, MAURILLE Béatrice, SARRAZIN Muriel, TEXIER Aurélia, Mrs LENGLIN Grégory, PRINTEMPS Jacky, ROULET Xavier, RODRIGUEZ Michel, VALERY Nicolas.

Excusée : Mme BERNARDIN Delphine.

Absent : M. BERTRAND Pierre

Secrétaire de séance : Esther BAUBEAU

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- Présents : 11
- Pouvoir : 0
- Votants : 11

Ordre du jour :

- Asso & Enseignement :
Echanges et délibération pour le versement d'une subvention aux associations
Point école et discussions sur le rythme scolaire
- DRH :
Point info « lignes directrices de gestion »
Campagne « Evaluation annuelle des agents »
- Administration :
Point info « communication »
Echanges « Déco. Noël 2021 »
Echanges et délibération sur les tarifs des prestations communales (location salle des fêtes, bois, concessions cimetière...)
Poursuite échanges sur les commissions extra-communales
- Urbanisme :
Echanges et délibération sur signature d'un bail de petites parcelles
Point info « extension des réseaux »
Échanges sur mise à disposition de l'ancien hangar communal
- Travaux :
Point info (voirie, alarme école, fenêtres mairie)
- Environnement :
Point info plantation de haies
Poursuite échanges « Une naissance, un arbre fruitier » pour offrir un arbre à chaque famille lors d'une naissance.
- Questions diverses

A son arrivée, le Maire s'excuse de son retard.

Pour information :

L'absence pour maladie de la secrétaire de mairie associée à un problème matériel sur le photocopieur ont généré un retard pour la complétude des dossiers présentés au conseil. Toutefois, l'ensemble des pièces avaient été préalablement envoyé à tous les conseillers pour qu'ils aient connaissance des sujets qui seraient abordés.

La séance ouvre à 19h52 au lieu de 19h30
Le PV de la dernière réunion est signé.

Madame Jocelyne BERNARDIN prend la parole et indique au Maire qu'elle demandera l'annulation des délibérations à venir.

Elle estime que la convocation reçue par mail est irrégulière par rapport au non-respect du délai de convocation, et, qu'elle entend donc formuler une requête auprès du Préfet demandant l'annulation de toutes les délibérations qui seraient adoptées ce soir.

Madame BERNARDIN mentionne qu'elle ne comprend pas pourquoi elle reçoit les convocations par mail, Monsieur le Maire lui rappelle une nouvelle fois que depuis le 27 décembre 2019, l'envoi dématérialisé est la norme et que l'envoi papier fait figure d'exception.

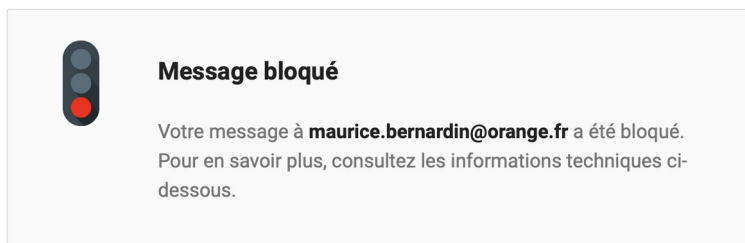
Rétrospectivement, la convocation a été rédigée le 31 octobre puis émise par mail, le Maire confirme qu'effectivement l'opérateur « Orange » dont Madame Jocelyne BERNARDIN est cliente, a rencontré un problème technique dans la distribution du mail.

Ce problème technique est lié à l'opérateur et indépendant de la volonté du Maire.

La convocation a par ailleurs été renvoyée à l'intéressée après la résolution de l'incident technique d'Orange.

En effet, en cas d'anomalies techniques non-imputables au Maire, le Conseil d'État stipule qu'il convient de prendre en compte, comme point de départ du délai précité, la date et heure de l'envoi des convocations. De fait, la contestation de Mme Jocelyne BERNARDIN n'est pas de nature à entacher la régularité de la convocation.

Le Maire verse ci-dessous la preuve que la convocation a bien été rejetée par la boîte mail de la conseillère municipale contestataire et que l'anomalie ne lui est pas imputable.



Réponse du serveur distant :

550 5.2.0 hJo7mbMc05qgr Mail rejete. Mail rejected. 0FR_506 [506]

En outre, il rappelle qu'en date du 27 octobre, tous les élus ont été avisés qu'un conseil se tiendrait le 4 novembre en indiquant que les convocations avec l'ordre du jour seraient émises ultérieurement (comme à chaque fois afin d'avoir l'ordre du jour le plus « ajusté » aux demandes.)

A présent, Madame Jocelyne BERNARDIN conteste la convocation du 31 octobre, et ce, pour non respect du délai des 3 jours francs car celle-ci a été émise avec 1 minute de retard .

Mme BAUBEAU et Mme MAURILLE demandent à Madame Jocelyne BERNARDIN de re-confirmer ses intentions de contestation. La conseillère municipale confirme qu'elle effectuera un recours en annulation auprès du Préfet.

Pour conclure, Monsieur le Maire indique à la conseillère municipale que depuis l'installation du nouveau conseil, celle-ci mène très régulièrement un travail de sappe visant à porter atteinte aux actions mises en place par la nouvelle équipe. Accompagnée de Monsieur PRINTEMPS, il est répondu au Maire que leurs nuisances vont s'accroître davantage à l'avenir.

Les débats sur le 1^{er} point de l'ordre du jour s'engagent ;

Estimant que les débats ne peuvent se tenir de façon sereine et afin de se prémunir d'un recours qui, bon-gré mal-gré, pénalisera les habitants, Monsieur le Maire décide de lever la séance et de reconvoquer ultérieurement.

L'assemblée prend acte de la décision et la séance est levée à 20 h 07

Le Maire - Nicolas VALERY



N. Valéry